



Litige avec mon locataire à propos de mon adresse actuelle

Par **MichaelR**, le **18/02/2009** à **23:08**

Bonjour,
Voici en résumé mon problème:
Propriétaire d'un appartement à Paris loué au père de mon ancienne femme, j'ai récemment donné congé à ce locataire afin de reprendre l'appartement pour y habiter. Je n'ai en effet actuellement pas de logement fixe.
J'ai tout fait dans les règles : respect du délai dans le contrat de location, recours d'un huissier de justice pour signifier au locataire son congé.
Depuis fin décembre 2008, ce locataire à un préavis de six mois et je récupère donc le logement au plus tard le 1er juillet 2009.
Quelques détails me posent problèmes:
1/ N'ayant pas de "réel" logement actuellement car hébergé par un membre de ma famille, j'ai toujours mon courrier qui est envoyé à l'adresse de ma femme et réexpédié ensuite par les services de la poste à mon adresse provisoire.
Ainsi j'établis toujours mes courriers, notamment les quittances que j'adresse à mon locataire avec l'adresse de mon ex-femme.
Et je n'ai pour des raisons personnelles pas envie d'informer mon locataire et donc sa fille de mon adresse actuelle.
Question: ai-je le droit de faire cela ?
Pour moi, l'adresse de mon ex-femme reste mon adresse "postale" (mes papiers d'identité sont à cette adresse).
Mon locataire peut-il m'attaquer du fait qu'il n'a pas ma réelle adresse ?
2/ Si mon locataire décide de ne pas me payer le loyer pendant son préavis, quelle est la procédure pour forcer le règlement ?
3/ A la fin du bail, mon locataire devra me régler les charges dites récupérables. Comment puis-je les obtenir (auprès de mon syndic je pense) et comment établir un document récapitulatif et incontestable de ces charges ?
Merci de vos conseils qui j'espère pourront m'éclairer.
Cordialement.